



École des Deux-Ruisseaux

278, rue de l'Atmosphère Gatineau (Québec) J9J 3V2
Téléphone : (819) 771-1472 Télécopieur : (819) 771-3805

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2012-2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2012

028 PV CE 2012-13-12-05

Membres du conseil d'établissement, membres du personnel, représentants et invités présents :

Stéphane Viau, parent	Lynne Duval, directrice	Josée Morin, pers. de soutien
Daniel Rousseau, parent	Johanne Malette, parent, Présidente	Dominique Kenney, commissaire
Sébastien Fournier, parent		
Stéphanie Fortier, parent		

Membres absents : Nicolas Drouin (parent), Céline Cyr (ens.), Nathalie Lamoureux (ens.), Catherine Chauvin (ens.), Madame Claire Lacelle (service de garde)

Autres représentants absents : Lili Lemieux, Jean-François Venne, Nathalie Villeneuve.

1. Préliminaires :

1.1 Présences et Ouverture de la séance

Madame Mallette, présidente ouvre la séance extraordinaire à 18h32..

1.2 Vérification du Quorum

Le quorum est constaté par madame Malette. Seuls les parents élus ont été convoqués et M. Drouin a transmis ses opinions à madame Malette par courriel puisqu'il était en dehors du pays.

2. Dossiers :

2.1 Dossier Massage

Suite aux commentaires reçus de certains parents qui redoutent les fondements et les visées du projet massage en milieu scolaire, la présidente du conseil d'établissement a convoqué la tenue d'une séance extraordinaire afin que tous les membres puissent analyser et statuer sur les allégations qui ont été portées à leur attention au sujet du projet de massage en cours dans certains de nos groupes classe.

Il est ici important de spécifier les assises du projet tel que vécu dans notre établissement;

- L'école des Deux-Ruisseaux est un milieu d'enseignement laïc qui se dissocie de toute forme d'endoctrinement religieux;
- Le projet a été proposé par Madame Brigitte Lavallée, mère d'une de nos élèves. Madame Lavallée est une massothérapeute agréée, qui a en plus, suivi la formation nécessaire pour enseigner le massage en milieu scolaire;
- Le Conseil d'établissement a donné son accord au projet, sous la rubrique des projets motivateurs pouvant aider à la réussite scolaire, conformément à la priorité 2 du plan d'action du conseil d'établissement de l'école.
- De plus, le projet s'inscrit également dans le cadre du *Projet pacifique*; une réduction des gestes d'intimidation ayant été observée dans des écoles où le massage entre élèves est pratiqué;
- Un projet semblable dans une classe du niveau préscolaire avait été bien accueilli l'an dernier;
- Le projet n'est offert qu'au préscolaire ainsi qu'aux classes de premier et deuxième cycles, sur une base volontaire. Les membres n'ont pas cru approprié de faire vivre le projet aux élèves plus vieux (3^e cycle).
- Moins de 8 % des élèves n'ont pas reçu l'autorisation de leur parent pour participer à ce projet;
- Madame Lavallée anime de 3 à 5 sessions de formation, selon le groupe. Elle offre ses services gratuitement aux quatre groupes de première année. Par la suite, l'enseignante de votre enfant est responsable de la mise en œuvre et de la poursuite du projet dans sa classe;

- De dix à quinze minutes sont consacrées au massage, de 3 à 5 fois par semaine, durant des périodes qui étaient déjà réservées à la relaxation. Les études démontrent que le temps accordé au massage pourra être récupéré grâce à l'état plus réceptif des élèves qui sont plus calmes et attentifs en classe;
- Les élèves dont les parents ne souhaitent pas la participation à ce projet ne sont pas pénalisés. Ils ont, eux aussi, droit à une période où ils peuvent s'adonner à une activité leur permettant de se détendre, comme de la lecture ou du dessin;

Pour toutes ces raisons, les membres du conseil d'établissement, proposent de poursuivre le projet massage en milieu scolaire au cours des prochains mois. Toutefois, les membres s'entendent pour retenir certains éléments rapportés dans les inquiétudes énoncés par les parents insatisfaits et proposent quelques modifications ou améliorations au projet massage;

Il a donc été entendu que :

- Par souci d'hygiène et afin d'éviter d'empirer les problèmes occasionnels de poux, il a été décidé que les élèves ne se masseront plus le cuir chevelu;
- Le lavage des mains sera promu régulièrement;
- Les membres souhaitent évaluer le projet en profondeur, afin de déterminer si les résultats justifient le temps et les fonds qui y sont consacrés.
- Les enseignants et les parents seront consultés;
- Les membres souhaitent inviter les parents à faire part à l'enseignante ou à la direction de l'école de leurs questions et commentaires au sujet du projet de massage en milieu scolaire; les parents seront ainsi encouragés à compléter et à retourner un formulaire afin de réaffirmer ou non leur autorisation quant à la participation de leur enfant à ce projet, un processus anonyme pourra être utilisé.
- Il a aussi été convenu que le formulaire d'adhésion sera modifié afin de permettre aux parents de signifier plus librement leur autorisation;

La proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'établissement.

Résolution CÉ 028-12-13-37

- Après consultations des enseignants, il a été proposé, par ceux-ci, de filmer un groupe afin de pouvoir diffuser un exemple de session de massage sur le téléviseur situé à l'entrée du service de garde;

3. Levée de la séance

Stéphanie Fortier propose la levée de la séance à 19 :53.

Résolution CÉ 028-12-13-38

**Lynne Duval, directrice,
secrétaire substitut**